

## Comment partir en étant associé 50/50

## Par veronique 99, le 27/02/2015 à 11:07

## Bonjour.

je suis co-gérante et associée à 50/50.

Je souhaite quitter la société.

A priori mon associé ne pourra me racheter mes parts.

je crois que la société peut me les racheter, mais je ne sais à combien.

Notre CA au 31/12/2014 = 130.000 €

Le Capital social = 25.000€, divisé en 250 parts égales de 100€ chacune.

Ma question: que vaut la société aujourd'hui? A combien la société peut racheter mes parts? est ce que je peux les céder à prix moins chers à mon associé? cela engendre t'ils des frais fiscaux plus importants?

Quels sont les frais annexes? combien coutent ils? (changement de statut, annonce légale cet...) doit on mandater un expert comptable ou commissaire aux compte pour savoir quelles seraient ls montants de mes parts?

Si ni mon associé, ni la société ne peut me racheter mes parts, car manque de liquidité, comment cela se passe t'il?

Doit on arrêter la société? cela peut il se faire? et chacun récupère ses sous?

merci infiniment pour votre retour.

Bien cordialement